

Mercredi 11 avril 2018

Invité par la Conférence des évêques de France au collège des Bernardins le lundi 9 avril, le Président de la République a une nouvelle fois tendu la main de manière appuyée aux catholiques. Et dans son discours, il a plutôt outrepassé le devoir de réserve que lui exige son statut, ce qui a provoqué la fureur des défenseurs de la laïcité. Pour le journal Marianne, ce discours pourrait être celui sur la laïcité, attendu depuis plusieurs mois.



laïcité : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. »

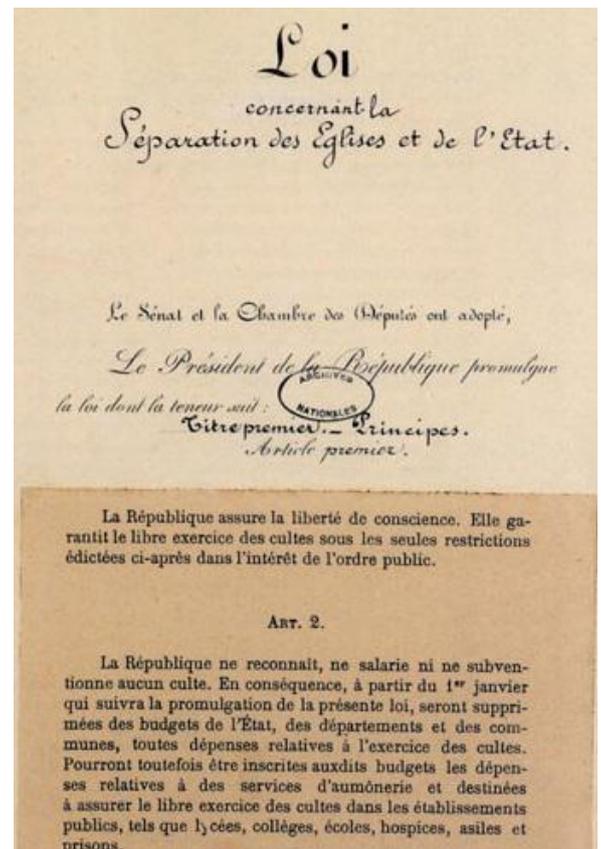
La loi prévoit

- l'interdiction du financement des lieux de culte par des fonds publics
- la neutralité de l'Etat
- l'interdiction de tenir des réunions politiques dans des lieux de culte

## La loi de 1905

C'est la première fois qu'un Président de la République répond favorablement à cette invitation, commettant ainsi une faute majeure qui s'oppose à la loi de 1905 dite de « Séparation de l'Eglise et de l'Etat ». Promulguée sous la Troisième République à l'initiative des socialistes Jean Jaurès et Aristide Briand, rapporteur du texte, la loi se voulait être un compromis entre les catholiques « purs et durs » que l'on pourrait qualifier aujourd'hui d'intégristes opposés à cette séparation et les républicains anticléricaux, proches [d'Emile Combes](#). Ancien théologien et anticlérical radical, il s'est opposé aux congrégations religieuses enseignantes et a participé à l'élaboration de la loi de 1905.

L'article premier de la loi garantit « la liberté de conscience » et « le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». Ce n'est que dans un deuxième temps, dans l'article 2, qu'est édictée la règle de



Cependant, l'Alsace-Moselle fera exception. Annexée par le Deuxième Reich en 1905, elle est restée sous le champ d'application du Concordat de 1801 qui reconnaissait officiellement quatre cultes (catholique, luthérien, réformé et israélite) en prenant en charge le salaire des ministres des cultes. On remarquera que l'islam n'est pas reconnu par l'Empire allemand.

En 2013, le Conseil constitutionnel a rejeté une extension de la loi de 1905 à ces trois départements, consacrant ainsi et curieusement une exception à la règle nationale de Laïcité.

## Des propos contraires au principe de laïcité

Revenons au discours du Président de la République, qui explique « que nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et qu'il nous importe à vous comme à moi de le réparer.... Un Président de la République prétendant se désintéresser de l'Église et des catholiques manquerait à son devoir. » Tout en affichant son soutien pour une religion, le chanoine de Latran tente une opération de séduction pour élargir sa base électorale.

En considérant que sa responsabilité est de « ne pas laisser s'éroder la confiance des catholiques à l'égard de la politique » et se déclarant convaincu « que la sève catholique doit contribuer à faire vivre notre Nation », le Président Macron montre l'attention qu'il porte aux catholiques en les appelant à un engagement citoyen et républicain. Sur ce plan, il conforte la confusion qu'il entretient entre une institution cléricale et l'Etat garant de la liberté de pensée de ses concitoyens.



Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Et pour étayer ses propos auprès du clergé, il ne manque pas de revisiter l'Histoire en déclarant que « les liens les plus indestructibles entre la nation française et le catholicisme se sont forgés dans ces moments où est vérifiée la valeur réelle des hommes et des femmes. Il n'est pas besoin de remonter aux bâtisseurs de cathédrales et à Jeanne d'Arc : l'histoire récente nous offre mille exemples, depuis l'Union Sacrée de 1914 jusqu'aux résistants de 40, des Justes aux refondateurs de la République, des Pères de l'Europe aux inventeurs du syndicalisme moderne... ». Comme l'analyse la Fédération nationale de la libre pensée, pour Emmanuel Macron l'Histoire de France commence et finit avec l'Église : rien avant, rien après.

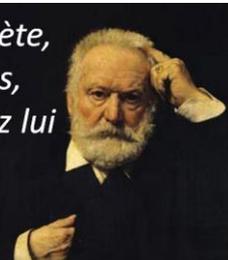
## La laïcité bafouée une nouvelle fois

Quant à la laïcité républicaine, elle paraissait bien loin comme l'explique le journal Marianne. Pire, Emmanuel Macron a une nouvelle fois profité de ce discours pour dénigrer ceux qui, d'après lui, la défendent avec trop d'ardeur. "La laïcité n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel au nom du temporel, ni de déraciner de nos sociétés la part sacrée qui nourrit tant de nos concitoyens", a-t-il cru bon de rappeler.

Aucune censure pour le Président de la République qui fait état de ses convictions personnelles en déclarant « Pour des raisons à la fois biographiques, personnelles et intellectuelles, je me fais une plus haute idée des catholiques. Et il ne me semble ni sain ni bon que le politique se soit ingénié avec autant de détermination soit à les instrumentaliser soit à les ignorer ».

L'historien Jean Garrigues n'en est pas surpris. Dans le journal 20 minutes, il rappelle que « d'autres présidents sont allés plus loin dans leur proximité avec la religion ou l'affichage même de leur foi. C'était par exemple le cas du général de Gaulle, qui avait installé une chapelle au sein de l'Élysée, même si cela restait dans le cadre privé » Il cite également Sarkozy, devenu [Chanoine de Latran](#) en 2007, qui déclarait que "[l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur](#)", ce qui tendait de faire de l'Église la référence majeure de notre culture républicaine commune.

*En un mot, je veux, je le répète,  
ce que voulaient nos pères,  
l'Église chez elle et l'État chez lui*



## Les réactions politiques

Suite aux propos du Président de la République, les réactions politiques particulièrement virulente à son égard ont été nombreuses à gauche.

Pour Benoît Hamon, le discours du président de la République est « profondément contraire aux principes fondamentaux de la laïcité dont il devrait être le premier garant ». Ce discours constitue, selon le fondateur du mouvement Génération-s « une atteinte sans précédent à la laïcité » et « un affront inédit et dangereux de la part d'un chef de l'État à la loi de 1905 ».

« La laïcité est notre joyau. Voilà ce qu'un président de la République devrait défendre », a tweeté le secrétaire national du PS Olivier Faure. « Sur l'humanisme avec les migrants, il n'écoute pas l'Église. Sur les sujets de société, il n'entend pas les progressistes. Sur la laïcité, il ravive volontairement des tensions au lieu d'apaiser. Un deuxième mandat Sarkozy ? », a interpellé de son côté, sur le réseau social, le député PS et porte-parole du groupe Nouvelle Gauche à l'Assemblée nationale, Boris Vallaud.

La France insoumise a, quant à elle, critiqué un discours « irresponsable ». « Macron en plein délire métaphysique. Insupportable. On attend un président, on entend un sous-curé », a fustigé son président, Jean-Luc Mélenchon dans un tweet. « Le lien entre l'Église et l'État n'a pas lieu d'être. Macron va trop loin. C'est irresponsable ! », a-t-il ajouté. Porte-parole du parti, Alexis Corbière a condamné une « parole indigne d'un président d'une République laïque... Paroles irresponsables qui soufflent sur les braises de tous les communautarismes religieux ». « Et la loi de séparation de l'Église et de l'État ? », a-t-il interrogé.

Pour le journal l'Humanité, enfin, Macron représente bien le fils aîné de l'Église. Le président de la République a dérogé singulièrement à son devoir de réserve en demandant aux catholiques de

« s'engager politiquement », dans une volonté de réparer un « lien abîmé entre l'Église et l'État », et jamais défini.

## En conclusion

Pour les esprits avisés, ces propos présidentiels ne doivent pas être dissociés des mouvements sociaux qui se développent, des mécontentements qui s'expriment et de la formidable résistance qui se manifeste, notamment chez les cheminots : ils s'inscrivent aussi dans une stratégie de détournement de l'attention publique sur une grogne qui enfle et qui ne laissera pas indemne le président des riches et son gouvernement.



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)

